



JE SOUTIENS LES ACTIONS DU M'PEP PENDANT LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2012, JE FAIS UN DON

Je fais un don de _____ € par chèque libellé à l'ordre de l'**Association de financement du M'PEP**, agréée, le 1^{er} janvier 2012 sous le N° 996.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville: _____

Mèl : _____

Tel : _____ Portable : _____

Coupon à renvoyer à : **Association de financement du M'PEP**
12, rue de la Gare - 29140 ROSPORDEN



Vous recevrez un reçu qui vous permettra de déduire du montant de votre impôt sur le revenu 66% du montant de votre don, dans les limites fixées par la loi.

Exemple :

Montant du don	Dégrèvement fiscal	Reste à votre charge
50,00 €	33,00 €	17,00 €
100,00 €	66,00 €	34,00 €
200,00 €	132,00 €	68,00 €
300,00 €	198,00 €	102,00 €
400,00 €	264,00 €	136,00 €
500,00 €	330,00 €	170,00 €
2 000,00 €	1 320,00 €	680,00 €

La loi n°88-227 du 11 mars 1988, modifiée, relative à la transparence financière de la vie politique (article 11-4) précise :

- Seules les personnes physiques sont habilitées à faire des dons à un parti ou groupement politique. Tout don de personne morale (entreprise, association, SCI, compte professionnel de professions libérales ou de commerçants...) est donc interdit.
- Les dons consentis par des personnes physiques dûment identifiées ne peuvent annuellement excéder la somme de 7 500 € par personne.
- Les contributions en espèces de plus de 150 € (cumulées sur un an) ne sont pas acceptées.

Protection des données personnelles : Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations, merci d'adresser votre demande au M'PEP, 168 rue Cardinet - 75017 Paris.